PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Le ***lundi 7e*** jour de mars deux mille vingt-deux, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, dans la salle Bona-Arsenault de l'hôtel de ville, sont présents :

Madame Molly Bujold, conseillère et messieurs Richard Desbiens, Pierre Gagnon, Gaston Arsenault, Jean-Charles Arsenault et David Roy, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

Monsieur François Bouchard, directeur général et trésorier ainsi que Madame Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière sont également présents.

À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur les propositions soumises au conseil municipal.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 7 février 2022.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 28 février 2022.
3.2. Période de questions.

4. Administration générale :

4.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil 2022 – Autorisation de modifier le lieu des rencontres.
4.2. Règlement R2022-757 ayant pour objet et conséquence d'augmenter le capital du fonds de roulement de 150 000$ - Adoption.
4.3. Rapports 2021 sur les contrats donnés en lien au règlement de gestion contractuelle – Dépôt.
4.4. Calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales – Autorisation de faire la demande d'approbation.
4.5. Aide financière dans le cadre du volet 1 réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) – Autorisation de signer l'entente.

4.6. Rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation d'ouvrir une marge de crédit temporaire pour assumer les coûts liés à la réalisation des travaux.
4.7. Services aux sinistrés avec La Croix Rouge – Autorisation de signer l'entente.
4.8. Services de téléphonie IP avec TELUS – Autorisation de signer l'entente.
4.9. Gala 2022 du Cégep de la Gaspésie et des îles – Réponse à une demande de soutien financier.
4.10. 129, avenue de Louisbourg – lot 5 599 177 – Octroi d'un mandat pour la réhabilitation des sols Phase 3.
4.11. Desjardins Entreprises – Nomination d'un nouvel administrateur principal au compte de la ville.
4.12. Service externe en gériatrie ambulatoire (SEGA) – Approbation de poursuivre les démarches avec le CISSS de la Gaspésie.
4.13. Guerre en Ukraine – Condamnation de l'invasion par la Russie et appui au peuple ukrainien.

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.
5.2. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2021 – Dépôt.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.
6.2. Demande d'occupation et d'agrandissement du jardin communautaire de Collectif Aliment-Terre – Autorisation de conclure une entente.
6.3. Festivals et événements à la MRC - Autorisation de déposer une demande Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC.
6.4. Bornes interactives My smart journey – Autorisation de déposer une demande Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC.
6.5. Causeries « En D'Sour du prélart » – Autorisation d'octroyer une aide financière supplémentaire.
6.6. Fêtes acadiennes 2022 organisées par le Musée Acadien du Québec - Réponse à une demande d'aide financière.
6.7. Acquisition d'équipement afin d'améliorer le parc Louisbourg - Autorisation de déposer une demande Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC.
6.8. Abolition des frais de retard à la bibliothèque – Autorisation de mettre en application.
6.9. Protocole d'entente 2022 avec le Théâtre de la petite marée – Autorisation de signature.

6.10. Projet d'aide aux familles et de halte-garderie de la Maison de la famille de Bonaventure – Réponse à une demande d'aide financière.

6.11. Application de montage graphique Canvas Pro – Autorisation de s'abonner pour une année.

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

8. Sécurité incendie :

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie de Bonaventure.

9. Autres :

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

2022-03-040 Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 4.9 : Gala 2022 du Cégep de la Gaspésie et des îles – Réponse à une demande de soutien financier.
- Retrait du point 6.6 : Fêtes acadiennes 2022 organisées par le Musée Acadien du Québec - Réponse à une demande d'aide financière.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 7 février 2022.

2022-03-041 Il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire 7 février 2022 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 28 février 2022.

2022-03-042 Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 28 février 2022, d'une somme de 33 752.38 $ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de 106 882.60 $, pour des déboursés totaux de 140 634.98 $. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, François Bouchard, directeur général et trésorier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

_____

François Bouchard, Directeur général et trésorier

3.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

4. Administration générale :

4.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2022 – Autorisation de modifier le lieu des rencontres.

2022-03-043 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la *Loi des cités et villes* prévoit que le conseil municipal de la Ville de Bonaventure doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de l'hôtel de ville qui se dérouleront sur une période de 8 à 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier avec les changements de salle proposés pour les séances d'avril 2022 à décembre 2022 soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances débuteront à 20 h :

Dates	Lieu
Le 10 janvier 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 7 février 2022	Centre Bonne Aventure
Le 7 mars 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 4 avril 2022	Centre récréatif Desjardins
Le 2 mai 2022	Centre récréatif Desjardins
Le 6 juin 2022	Centre récréatif Desjardins
Le 4 juillet 2022	Centre récréatif Desjardins
Le 1 août 2022	Centre récréatif Desjardins
Le 6 septembre 2022 (mardi)	Centre récréatif Desjardins
Le 3 octobre 2022	Centre Bonne Aventure
Le 7 novembre 2022	Centre Bonne Aventure
Le 5 décembre 2022	Centre Bonne Aventure

4.2 Règlement R2022-757 ayant pour objet et conséquence d'augmenter le capital du fonds de roulement de 150 000$ - Adoption.

2022-03-044 **ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Règlement numéro R2022-757 ayant pour objet d'augmenter le capital du fonds de roulement de 150 000$ soit déposé et qu'il soit adopté avec le contenu qui suit :

RÈGLEMENT R2022-757 – AYANT POUR OBJET ET CONSÉQUENCE D'AUGMENTER LE CAPITAL DU FONDS DE ROULEMENT DE 150 000$

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bonaventure a adopté le 24 avril 1991, le règlement R91-340 constituant un fonds de roulement de 42 500 $;

ATTENDU QUE la Ville a adopté, le 12 mai 1992, un règlement portant le numéro R92-350 dont l'objet était de se prévaloir des dispositions de l'article 1094 Code municipal du Québec pour augmenter le capital de son fonds de roulement à 70 500 $;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 10 mai 1994 un règlement portant le numéro R94-372 dont l'objet était de se prévaloir des dispositions de l'article 1094 Code municipal du Québec pour augmenter le capital de son fonds de roulement à 77 500 $;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 20 février 1996 un règlement portant le numéro R96-394 dont l'objet était de se prévaloir des dispositions de l'article 1094 Code municipal du Québec pour augmenter le capital de son fonds de roulement à 117 500 $;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 2 décembre 2002 un règlement portant le numéro R2002-496 dont l'objet était de se prévaloir des dispositions de l'article 569 de la Loi des cités et villes pour augmenter le capital de son fonds de roulement à 145 000 $;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 19 mars 2007 un règlement portant le numéro R2007-554 dont l'objet était de se prévaloir des dispositions de l'article 569 de la Loi des cités et villes pour augmenter le fonds de roulement à 170 000 $;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 3 décembre 2007 un règlement portant le numéro R2007-564 dont l'objet était de se prévaloir des dispositions de l'article 569 de la Loi des cités et villes pour augmenter le fonds de roulement à 600 000 $;

ATTENDU QUE la Ville de Bonaventure désire à nouveau se prévaloir des dispositions de l'article 569 de la Loi des cités et villes afin d'augmenter le fonds de roulement à 750 000 $;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro R2022-757 soit adopté et décrète l'adoption du règlement par ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les articles 3 et 4 du règlement numéro R2007-564 adopté le 3 décembre 2007 sont abrogés à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à approprier une somme de 150 000 $ pour augmenter à 750 000 $ le fonds de roulement et ce, à même une partie de l'excédent non affecté au 31 décembre 2020 tel qu'il appert aux états financiers à ladite date.

ARTICLE 4

Le capital de ce fonds est de 750 000 $.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.3 Rapports 2021 sur les contrats donnés en lien au règlement de gestion contractuelle – Dépôt.

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les rapports annuels 2021 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

Les rapports incluent la liste des contrats octroyés en 2021 comportant une dépense totale de plus de 25 000 $ avec un même contractant.

4.4 Calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales – Autorisation de faire la demande d'approbation.

2022-03-045 **CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation des archives municipales de la Ville date de 2002 et n'est plus à jour;

CONSIDÉRANT le besoin pour la Ville d'avoir un calendrier de conservation hybride afin de couvrir le matériel papier et le matériel électronique;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ propose aux municipalités un calendrier de conservation de qualité et que celui-ci est gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation des archives municipales doit être approuvé par les Archives nationales du Québec et que, pour ce faire, le conseil municipal doit autoriser la greffière à faire la demande au nom de la Ville;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière à faire une demande d'approbation du calendrier de conservation auprès des Archives nationales du Québec.

QUE la directrice générale adjointe et greffière soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, tout document à cet effet.

4.5 Aide financière dans le cadre du volet 1 réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) – Autorisation de signer l'entente.

2022-03-046 **CONSIDÉRANT** le projet de rénovation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ait été choisi pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du volet 1 réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire de Bonaventure à signer le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Bonaventure relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 réfection et construction des infrastructures municipales.

4.6 Rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation d'ouvrir une marge de crédit temporaire pour assumer les coûts liés à la réalisation des travaux.

2022-03-047 **CONSIDÉRANT** le règlement d'emprunt R2021-754 autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation du projet de rénovation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer les coûts de réalisation des travaux la ville doit avoir accès à une marge de crédit temporaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et trésorier à ouvrir une marge de crédit temporaire au montant de 6 000 000$ pour financer temporairement la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

QUE le directeur général et trésorier soit autorisé à signer les documents en lien avec l'ouverture d'une marge de crédit temporaire pour et au nom de la Ville.

4.7 Services aux sinistrés avec La Croix Rouge – Autorisation de signer l'entente.

2022-03-048 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Bonaventure renouvelle l'entente relative aux services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour une période de quatre ans, soit 2022-2025, et entrant en vigueur à la date de signature par la Ville;

QUE le maire et le directeur général et trésorier soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, l'entente 2022-2025 à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

QUE le directeur général et trésorier soit désigné pour assurer la liaison et le suivi de ladite entente;

QUE soit autorisé le paiement de la contribution de l'exercice financier 2022-2023, pour un montant de 487.80 $, représentant 0,18 $ par habitant;

QUE cette somme soit financée par l'état des activités financières.

4.8 Services de téléphonie IP avec TELUS – Autorisation de signer l'entente.

2022-03-049 **CONSIDÉRANT QUE** TELUS a fait l'acquisition de la base de donnée de Navigue en 2021 et que la transition du service de téléphonie IP doit se faire avant le 31 mars 2022.

CONSIDÉRANT l'entente de services pour une période de trois ans déposé par TELUS;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de nouveaux appareils téléphoniques est nécessaire afin de pouvoir pleinement accéder à la plateforme TELUS Connexion affaires;

CONSIDÉRANT QUE les frais uniques comprennent la mise en place du système et de son installation au montant de 3 000 $ avant les taxes applicables, ainsi que l'achat de 29 nouveaux appareils téléphoniques au montant total de 475.26 $ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les frais mensuels pour la licence de chaque poste de travail au montant de 725 $ avant les taxes applicables;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et trésorier de signer l'entente de services pour la téléphonie IP avec TELUS couvrant une période de trois ans.

QUE soit autorisé le paiement des frais uniques totalisant 3 475.26 $ $ avant les taxes applicables ainsi que le paiement des frais mensuels du montant de 725 $ avant les taxes applicables.

QUE cette somme soit financée par l'état des activités financières.

4.9 Gala 2022 du Cégep de la Gaspésie et des îles – Réponse à une demande de soutien financier.

POINT RETIRÉ

4.10 129, avenue de Louisbourg – lot 5 599 177 – Octroi d'un mandat pour la réhabilitation des sols Phase 3.

2022-03-050 **CONSIDÉRANT** l'objectif de vente du terrain 129, ave de Louisbourg pour la réalisation d'un projet répondant aux besoins de la communauté.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment qui était précédemment sur ce terrain a été démoli, la Ville doit s'assurer, avant la vente, que le terrain est conforme aux normes environnementales actuelles;

CONSIDÉRANT QUE les évaluations environnementales de site phase 1 et 2 ont été faites par Pesca Environnement et qu'un contaminant a été détecté;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 2932 pour l'évaluation environnementale de site phase 3 au montant de 7 050 $;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et trésorier d'octroyer le mandat du montant de 7 050 $ avant taxes à Pesca Environnement pour réaliser l'évaluation environnementale de site phase 3 préalable à la vente du terrain au 129, avenue de Louisbourg.

4.11 Desjardins Entreprises – Nomination d'un nouvel administrateur principal au compte de la ville.

2022-03-051 **CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer un changement de signataire auprès de Desjardins Entreprises pour l'application AccèsD affaires;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer l'administratrice principale du compte, Madame Janine Larocque, par Monsieur François Bouchard, directeur général et trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et trésorier à procéder aux changements de signataires pour le compte AccèsD affaires et le compte de la Ville de Bonaventure auprès de la Desjardins Entreprises.

QUE Madame Larocque soit retirée comme signataire au compte de la Ville de Bonaventure.

QUE Madame Sandra Gallant demeure administrateur secondaire au service AccèsD affaires.

QUE le directeur général et trésorier, Monsieur François Bouchard, ainsi que le maire, Monsieur Roch Audet, soient seuls signataires à signer conjointement.

4.12 Service externe en gériatrie ambulatoire (SEGA) – Approbation de poursuivre les démarches avec le CISSS de la Gaspésie.

2022-03-052 **CONSIDÉRANT** le projet de service externe en gériatrie ambulatoire (SEGA) sur le territoire de la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que ce service de proximité est une opportunité pour les citoyens de Bonaventure et des environs;

CONSIDÉRANT la volonté du CISSS de la Gaspésie de collaborer avec la ville de Bonaventure dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente formelle respectant les lois en vigueur devra éventuellement être signée pour la location d'espace par la ville au CISSS de Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bonaventure désire que le projet se réalise sans frais pour les contribuables de Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'intérêt de la ville de Bonaventure de trouver un local et de le louer au CISSS de la Gaspésie pour la réalisation du projet de service externe en gériatrie ambulatoire (SEGA) sur le territoire de la ville de Bonaventure;

QUE le prix de location éventuel couvre les frais engagés par la ville pour l'acquisition et le maintien des locaux.

4.13 Guerre en Ukraine – Condamnation de l'invasion par la Russie et appui au peuple ukrainien.

2022-03-053 **CONSIDÉRANT QUE** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU'À notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Bonaventure condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des travaux publics n'a pas été déposé au conseil municipal pour considération.

5.2 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2021 – Dépôt.

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2021 a été déposé au conseil municipal pour considération.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme est déposé au conseil municipal pour considération.

6.2 Demande d'occupation et d'agrandissement du jardin communautaire de Collectif Aliment-Terre – Autorisation de conclure une entente.

2022-03-054 **CONSIDÉRANT** la demande du collectif Aliment-Terre pour utiliser un terrain sous gestion municipale;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir cet organisme compte tenu du besoin pour ce genre de service sur le territoire de Bonaventure;

CONSIDÉRANT la possibilité d'accepter la demande d'agrandissement de 792 pieds carrés;

CONSIDÉRANT la relocalisation des jardins communautaires si le projet Habitat Bonaventure se concrétise;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le collectif Aliment-Terre à occuper le même terrain que les années précédentes pour offrir des jardins communautaires aux citoyens de Bonaventure.

QUE l'installation d'une clôture permanente soit refusée en raison de la relocalisation potentielle des jardins communautaires;

QUE soit mandaté le service des Travaux publics pour fournir un voyage de terre et le soutien logistique à l'organisme dans la mesure de la disponibilité des ressources.

6.3 Festivals et événements à la MRC - Autorisation de déposer une demande Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC.

2022-03-055 **CONSIDÉRANT QUE** la ville à accès à une aide de 5 000$ à la MRC dans le Fonds région et ruralité (FRR) volet soutien aux spectacles et événements pour soutenir les spectacles et les événements tenus à Bonaventure en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide reçue sera utilisée pour réaliser certains spectacles et événements prévus au calendrier d'activité de la ville pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE, comme par les années passées, la Ville appuiera les événements pour un montant égal à celui de la MRC de Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à procéder à la demande d'aide financière au FRR de la MRC de Bonaventure au montant de 5 000$ dans le volet soutien aux spectacles et événements pour soutenir les spectacles et les événements tenus à Bonaventure en 2022.

6.4 Bornes interactives My smart journey – Autorisation de déposer une demande Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC.

2022-03-056 **CONSIDÉRANT QUE** la ville souhaite améliorer son service auprès des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE My smart journey, une application de bornes interactives, se défini comme une solution qui permet au chargé de projet d'être autonome dans son offre d'expérience numérique à portée de cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le contenu programmé est accessible en tout temps pour les visiteurs et les citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir mettre les bornes en place avant l'arrivée des touristes pour la saison estivale 2022**;**

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de faire l'acquisition de ces bornes interactives au coût de 7 300 $ excluant les taxes applicables pour la première année;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à l'aide financière du Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC de Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à procéder à la demande d'aide financière au FRR de la MRC de Bonaventure pour soutenir l'acquisition et l'implantation de My smart journey à Bonaventure.

6.5 Causeries « En D'Sour du prélart » – Autorisation d'octroyer une aide financière supplémentaire.

2022-03-057 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a confirmé son appui au projet des causeries « En D'Sour du prélart » de monsieur Pierre-André Bujold via son entente de développement culturel ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 3 000 $ a été alloué à ce projet via l'entente culturelle;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville souhaite accorder aux événements culturels et ainsi favoriser le développement d'activités offertes à la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet témoigne d'une collaboration entre la Ville et le Musée acadien du Québec dans le développement d'offre culturelle sur son territoire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le financement additionnel du montant de 1 000 $ pour soutenir la production des causeries « En D'Sour du prélart » qui prendra place au courant de l'été 2022.

QUE cette somme soit financée par l'état des activités financières.

6.6 Fêtes acadiennes 2022 organisées par le Musée Acadien du Québec - Réponse à une demande d'aide financière.

POINT RETIRÉ.

6.7 Acquisition d'équipement afin d'améliorer le parc Louisbourg - Autorisation de déposer une demande Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC.

2022-03-058 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville investit chaque année dans l'amélioration du parc Louisbourg pour répondre aux demandes des utilisateurs et ainsi bonifier les installations du parc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remplacer et ajouter des équipements afin d'être prête pour le fort achalandage de la prochaine saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement souhaité est admissible au Fonds région et ruralité (FRR) de la MRC de Bonaventure pour un financement de 80% du montant;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à déposer une demande à la MRC de Bonaventure afin d'obtenir un financement du Fonds région et ruralité (FRR) pour le projet d'amélioration des infrastructures du parc Louisbourg..

6.8 Abolition des frais de retard à la bibliothèque – Autorisation de mettre en application.

2022-03-059 **CONSIDÉRANT** l'importance du développement de la littératie pour notre communauté;

CONSIDÉRANT la politique familiale adoptée par la Ville dans laquelle l'accessibilité à ses services pour ses citoyens est favorisée;

CONSIDÉRANT le temps que demande la gestion des frais de retard et des suivis faits par les employés de la bibliothèque Françoise-Bujold;

CONSIDÉRANT la petite quantité de livres non retournés;

CONSIDÉRANT le mouvement actuel d'abolition des frais de retard dans le réseau de bibliothèques au Québec et plus précisément dans la région de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine ;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la coordinatrice de la bibliothèque Françoise-Bujold d'abolir les frais de retard afin de maximiser le retour des livres et des abonnés.

6.9 Protocole d'entente 2022 avec le Théâtre de la petite marée – Autorisation de signature.

2022-03-060 **CONSIDÉRANT** la place grandissante qu'occupe le théâtre de la Petite Marée dans la dynamique culturelle et communautaire de la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une troupe professionnelle qui crée des pièces uniques et les faits connaître au niveau nationale et internationale;

CONSIDÉRANT l'historique de collaboration et de soutien entre la ville et le théâtre de la Petite Marée;

CONSIDÉRANT QU'il convient de signer une entente de partenariat pour la saison 2022 comprenant un soutien financier de 5 000$ comme soutien à la création de son nouveau spectacle;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit également un soutien en biens et services totalisant un montant approximatif de 18 400 $;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et trésorier à signer l'entente de partenariat 2022 avec le théâtre de la Petite Marée.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.10 Projet d'aide aux familles et de halte-garderie de la Maison de la famille de Bonaventure – Réponse à une demande d'aide financière.

2022-03-061 **CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier de la Maison de la famille de Bonaventure en date du 23 février 2022;

CONSIDÉRANT l'importance du service de halte-garderie comme soutien pour les familles de la communauté ayant des enfants d'un à cinq ans;

À CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un don du montant de 100 $ pour le

projet de halte-garderie de la Maison de la famille de Bonaventure pour l'année 2022.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.11 Application de montage graphique Canvas Pro – Autorisation de s'abonner pour une année.

2022-03-062 **CONSIDÉRANT** les besoins de l'agente de communications de la Ville dans la création et la gestion de photos et de documents de communication de la Ville;

CONSIDÉRANT les bénéfices accrus qu'offre la version payante CANVAS Pro, une application de montage graphique que l'agente de communication utilise déjà en version de base gratuite;

CONSIDÉRANT le gain en temps et en ressources que cette application apporte;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'abonnement à l'application de montage graphique Canvas Pro au montant de 149 $ par année excluant les taxes applicables.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

Le rapport mensuel du service d'urbanisme n'a pas été déposé au conseil municipal pour considération.

8. Sécurité incendie

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie de Bonaventure.

Le rapport mensuel du service de sécurité incendie est déposé au conseil municipal pour considération.

9. Autres

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit levée.

Roch Audet Maire	Amélie Nadeau Directrice générale adjointe et greffière

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.